

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 09

portant délégation de fonction et de signature à Madame Martine ROBBES en sa qualité d'adjointe de droit au maire de Vire Normandie en charge de l'éducation, des temps périscolaires et de la restauration scolaire

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Martine ROBBES en qualité de maire déléguée de Saint Germain de Tallevende et adjointe de droit au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Martine ROBBES, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, chargé de l'éducation, des temps périscolaires et de la restauration scolaire, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

1- Education et temps périscolaire

- Mettre en place, suivre et évaluer le projet éducatif territorial (PEDT) et le projet territoire éducatif rural (TER) en lien avec les acteurs du monde éducatif, tout en respectant les objectifs opérationnels fixés et en s'assurant de la cohérence des actions menées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en concertation avec Madame Valerie OLLIVIER l'adjointe au maire de Vire Normandie en charge de l'enfance et la jeunesse, de la vie étudiante et du centre socio-culturel ; Madame Roselyne DUBOURGUAIS, adjointe au maire de Vire Normandie en charge des sports et de la vie associative de la commune déléguée de Vire et Madame Marie-Line GUEDJ, adjointe au maire de Vire Normandie en charge de la culture et du développement culturel ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-09-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 8 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Définir, affecter et suivre avec ses collègues maires délégués de Vire Normandie les effectifs scolaires conformément aux modalités d'application de la carte scolaire, définis par délibération du conseil municipal et par la charte de fonctionnement des temps scolaires et périscolaires ;
- Suivre la mise en œuvre des rythmes scolaires ;
- Piloter la politique de la commune dans le domaine des activités périscolaires ;
- Mener des actions de sensibilisation à l'enseignement artistique et culturel dès le plus jeune âge ;
- Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'image auprès des publics scolaires ;
- Assurer le suivi de la convention pluriannuelle d'objectif et de moyens avec la MJC.

2- Restauration scolaire

- Assurer le suivi de la politique de restauration scolaire de la collectivité, incluant les cantines de proximité et l'organisation des navettes ;
- Veiller à la qualité nutritionnelle et à l'équilibre des repas en lien avec les recommandations en vigueur ;
- Suivre les conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire au sein des restaurants scolaires ;
- Participer à la définition et à l'évolution des marchés publics liés à la restauration (approvisionnement, circuits courts, produits locaux) ;
- Contribuer à des actions de sensibilisation à l'alimentation (lutte contre le gaspillage, éducation au goût, développement durable) ;
- Assurer le lien avec les familles et les équipes éducatives concernant le service de restauration (inscriptions, organisation, retours usagers).

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Martine ROBBES ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Martine ROBBES n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Martine ROBBES, adjointe au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 8 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-09-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.